

ARRETE N°2025-2026 SCOLARITE – JD-13/1
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 19 juin 2025 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Informatique (PRESENTIEL et /ou A DISTANCE)** est fixée comme suit pour l'année 2025-2026 :

Pablo RAUZY
Adrien REVAULT D'ALLONNES
Anna PAPPA
Benjamin DUPONT
Alice MILLOUR
Farès BELHADJ
Sven DE FÉLICE
Lynda SEDDIKI (Licence ISEI)
Guillaume BESACIER (IED)

ARTICLE 2 –

M. **Pablo RAUZY** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR des Sciences et technologies du numérique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ



Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2025-2026 SCOLARITE – JD-13/2
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 19 juin 2025 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Licence 3 ISEI** est fixée comme suit pour l'année 2025-2026 :

Lynda SEDDIKI
Arab ALI CHERIF
Youcef TOUATI
Stanislas DE COUASNON

ARTICLE 2 –

Mme **Lynda SEDDIKI** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR des Sciences et technologies du numérique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ



Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2025-2026 SCOLARITE – JD-13/3
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 19 juin 2025 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Mathématiques** est fixée comme suit pour l'année 2025-2026 :

Wolfgang SCHMID
Benoît MARIOU
Martino BORELLO
Daniel GOLDBERG
Julien LAVAUZELLE
Damien DOMENGET

ARTICLE 2 –

M. **Wolfgang SCHMID** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR des Sciences et technologies du numérique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ



Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2025-2026 SCOLARITE – JD-13/4
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 19 juin 2025 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Humanités numériques** est fixée comme suit pour l'année 2025-2026 :

Everardo REYES
Ines LAITANO
Nasreddine BOUHAI
Orelie DESFRICHES DORIA
Samuel SZONIECKY

ARTICLE 2 –

M. **Everardo REYES** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR des Sciences et technologies du numérique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ



Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2025-2026 SCOLARITE – JD-13/5
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 19 juin 2025 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Informatique** est fixée comme suit pour l'année 2025-2026 :

Larbi BOUBCHIR
Mehdi AMMI
Imad SALEH
Youcef TOUATI
Stanislas DE COUASNON
Nahid DELJOU

ARTICLE 2 –

M. Larbi BOUBCHIR est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR des Sciences et technologies du numérique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ



Université Paris 8 -
Vincennes
Pour le Président
La Directrice Générale des services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2025-2026 SCOLARITE – JD-13/6
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 19 juin 2025 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Mathématiques et application** est fixée comme suit pour l'année 2025-2026 :

Sihem MESNAGER
Larbi BOUBCHIR
Abdallah MOKRANE
Stefano MORRA
Madjid MAIDI
Stanislas DE COUASNON

ARTICLE 2 –

Mme **Sihem MESNAGER** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR des Sciences et technologies du numérique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ



Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2025-2026 SCOLARITE – JD-13/7
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 19 juin 2025 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Patrimoines et musées** est fixée comme suit pour l'année 2025-2026 :

Cedric BOUDJEMA
Madjid IHADJADÈNE
Bertrand CARON
Vincent PUIG

ARTICLE 2 –

M.Cedric BOUDJEMA est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR des Sciences et technologies du numérique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ



Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON